

## ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
PARIS :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A. EWIG,  
Rue Taitbout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	20 c.
réclames . . . . .	30
Faits divers . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1<sup>er</sup> Février 1878.

## Bulletin politique.

La majorité veut rattraper le temps perdu ; elle mène rondement la discussion du budget, si rondement qu'à vrai dire il n'y a pas de discussion. Et les modérés d'applaudir ; voyez, s'écrient-ils, de quel esprit politique est animée cette majorité, comme elle sait se plier aux circonstances ! Par sa sagesse, par sa discipline, elle ruine les dernières espérances de la réaction ! Qui pourrait désormais refuser de croire à la République conservatrice, ou du moins à la République opportuniste ou gouvernementale ?

Les modérés, et surtout les faux républicains du centre gauche, supposent que le spectacle qui excite leur enthousiasme nous cause un cruel désappointement. Ils ont bien tort. Nous avions prévu ce « résultat », et ce n'était pas difficile. Les satisfaits, les parvenus du nouveau régime, imitent les satisfaits et les parvenus de tous les régimes de Révolution. Ils ne songent plus qu'à se maintenir au pouvoir, et, du moment qu'ils l'ont atteint, ils jugent que la Révolution doit être finie. Que leur importent les programmes, les engagements de la veille, et les aspirations de cette « grande démocratie », dont ils prononcent encore le nom dans leurs discours ?

Mais, par malheur pour eux, la « grande démocratie » subsiste, et elle aussi veut avoir son jour. Ce ne sont ni les dédains ni les railleries des chefs de la République officielle qui imposeront silence aux revendications du radicalisme. Le mot de Proudhon est toujours vrai, et les radicaux sont plus que jamais en droit d'en faire l'application. Soyons sûrs qu'ils n'y manquent point.

A la Chambre et même dans la presse, en raison de divers incidents devenus publics, et peut-être aussi par l'effet de manœuvres encore inconnues, ils se croient en ce moment astreints à une certaine réserve. C'est à peine si l'un d'eux a osé, à l'ouverture de la discussion du budget, donner un vague aperçu des réformes politiques et sociales réclamées par la démocratie. La majorité a affecté de traiter avec un peu de considération l'orateur et les doctrines.

Or, voici qu'un nouveau Congrès ouvrier vient de s'ouvrir à Lyon. En dépit des recommandations de prudence qui sont déjà prodiguées à ses membres, la pensée, les volontés du peuple souverain vont se faire jour dans cette assemblée. Il y aura là d'intéressants sujets de comparaison ; l'occasion nous sera donnée, sans aucun doute, d'apprendre comment les masses populaires jugent leurs nouveaux maîtres, et nous ne serons pas fâchés non plus de connaître la nature des impressions que les discours prononcés dans ce Congrès de prolétaires feront naître dans l'esprit des bourgeois républicains ou soi-disant tels.

Déjà le rapport lu au nom du « comité d'initiative » contient des expressions assez énergiques. La société y est divisée en deux classes : « les exploitants et les exploités ». Et le rapporteur, « le citoyen Besson », voulant faire comprendre que cet état de choses ne saurait se perpétuer, a réédité, en la simplifiant, à l'usage du prolétariat,

la maxime de Sièyès : « Le travailleur est tout, et il n'est rien. »

Que les « travailleurs » veuillent être tout, rien de plus naturel, puisqu'ils constituent le plus grand nombre, et qu'il est entendu que sous la République le nombre seul fait le droit.

Les « politiques », les « habiles », les promoteurs de la politique des résultats, ne sont dans le pays qu'une minorité. Nous persistons à penser qu'à leur tour ils subiront la loi qu'ils appliquent si rigoureusement à leurs adversaires.

Sébastien LAURENTIE.

## Chronique générale.

On sait que le ministre des travaux publics a présenté à la Chambre un projet de loi tendant à racheter dix lignes secondaires de chemins de fer moyennant la somme de 500 millions. Le ministre des finances va déposer un projet de loi autorisant l'Etat à émettre pour une somme de 500 millions des obligations à long terme, à 75 ans, selon toutes probabilités, pour se procurer les ressources nécessaires à ce rachat.

En même temps, M. Léon Say négocie avec la Banque de France pour faire porter de 60 à 140 millions l'avance permanente et sans intérêt faite par cet établissement de crédit à l'Etat en échange du privilège qui lui est accordé.

L'Etat pourrait utiliser les 80 millions qu'il toucherait de ce chef à l'exécution des grands travaux publics.

Les amiraux Fourichon et du Petit-Thouars, MM. Amédée Dufaure et de Barral, qui formaient le personnel de la mission chargée de représenter la France au mariage du roi d'Espagne, sont de retour à Paris depuis mercredi soir.

M. Léon Say a consenti très-volontiers, comme on sait, à la restitution des amendes payées par les condamnés du 46 mai au 14 décembre compris dans la loi d'amnistie partielle.

A gauche, on songe à former, du montant de ces amendes restituées, une caisse destinée à subventionner les feuilles républicaines de province.

On a calculé que le Trésor aurait à verser à la caisse près d'un million.

Le correspondant de l'Univers en Italie écrit à ce journal que le prince impérial d'Allemagne a envoyé au roi Humbert le télégramme suivant :

« Avant de passer la frontière, je souhaite toute prospérité à toi, à Marguerite, à l'Italie.

» Je prie la Providence pour ton règne.

» Reçois un embrassement de

» Ton frère,

» FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Ce sont les deux pays peut-être qui s'embrassent aussi dans la personne de leurs princes.

La deuxième séance du Congrès a donné

lieu à une véritable bousculade, de l'aveu de la Lanterne.

Le bureau a été ainsi constitué : le citoyen Prost, à l'unanimité, président ; assesseurs : les citoyens Chausse, Défaix, Bonaventure, et la citoyenne Andrée ; secrétaires : Hannequin, Boyer, et la citoyenne Finet.

La salle est comble. Il y a dans l'auditoire un certain nombre de dames. Les délégués sont au nombre de plus de cent.

La première galerie et les loges sont décorées de drapeaux et d'écussons portant les noms des villes représentées au Congrès : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Saint-Etienne, Lille, le Havre, Nantes, Toulon, Avignon, Angoulême, Nevers, Alger, Bône, etc.

D'autres écussons portent la devise : *Solidarité et Union*.

Dans le fond de la scène, le buste de la République est entouré de drapeaux avec des écussons sur lesquels on lit : *Liberté, Egalité, Fraternité*.

La tribune des orateurs est installée à la place du souffleur. Elle est couverte d'un velours rouge à franges dorées.

A part quelques journaux républicains de Paris, et les organes lyonnais, la presse est très-peu représentée ; il n'y a jusqu'ici aucun représentant des journaux étrangers.

EXPOSITION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Cette exposition, qui doit tenir une place importante dans le grand concours international de cette année, est l'objet d'une grande sollicitude de la part de M. le ministre de l'intérieur ; aussi vient-il de faire un appel pressant à tous les préfets afin qu'ils aident par leurs prescriptions aux intéressés à grouper et à mettre en relief les œuvres dont quelques-unes sont considérables. La plupart de ces œuvres, qui sont reconnues d'utilité publique, pourront se placer à côté des œuvres de l'assistance publique et privée.

Il y aura d'abord le tableau de toutes les institutions de sociétés de secours mutuels créées en France, soit par les chefs d'industrie en faveur de leurs ouvriers, soit par les ouvriers eux-mêmes pour améliorer leurs conditions physiques et morales.

Après ce tableau, on verra figurer les plans des constructions faites en faveur des ouvriers avec le prix de revient de ces constructions, le prix de location et les vues photographiques des bâtiments.

Dans le cadre réservé à l'Assistance publique, qui sera un des plus considérables, on trouvera détaillés tous les renseignements sur le service de santé, soit dans les hôpitaux ou asiles de convalescence, soit à domicile. On pourra se rendre compte du nombre de secours donnés aux veuves et orphelins. Figureront aussi pour l'année 1877 : le nombre des assistés, le montant de la dépense occasionnée par les secours donnés, pour les Compagnies et chefs d'industrie, et le chiffre de subventions versées par eux à la caisse de prévoyance et à la Société de secours mutuels.

Les renseignements analogues pour des œuvres de secours créées pour des ouvriers se trouveront également.

On pourra ensuite passer en revue le bataillon des sociétés de secours mutuels, en connaître leur nombre, savoir leurs chiffres de recettes et dépenses et apprécier les secours distribués en 1876 et 1877 ; on passera ensuite dans la section alimentaire et dans

celle des vêtements, où seront détaillés : les fourneaux économiques, sociétés alimentaires, réfectoires, cantines, magasins de denrées, vente au prix de revient de vêtements, divers objets de ménage, combustibles, les bains et les lavoirs.

En quittant cette section, on entrera dans celle résumant les cités ouvrières, les maisons isolées, les logements à prix réduits et les dortoirs pour les ouvriers célibataires. On trouvera aussi un tableau désignant les primes obtenues pour la bonne organisation des habitations et des ménages.

Après cela sera représenté le nombre d'églises, chapelles et temples des différents cultes, et on entrera ensuite dans le domaine de l'éducation, qui comportera : Ecoles primaires, enseignement secondaire, instruction des enfants admis en atelier, subventions aux écoles locales, classes du dimanche, cours d'adultes, cours techniques, bibliothèques, enseignement professionnel, ouvriers, cercles d'ouvriers, sociétés de musiques et orphéons.

Il sera facile alors, en quittant le vaste champ de l'éducation, de se reposer un peu dans le camp de la moralité où se trouveront groupé le nombre d'ateliers séparés pour les jeunes filles, les orphelinats établis pour les jeunes filles sans famille, les travaux donnés à domicile aux mères de famille pour les maintenir au foyer domestique, les prêts d'honneur, et les sociétés de tempérance.

En suivant cette route, on arrive tout naturellement dans le temple de l'épargne, où seront placés les dépôts, les assurances sur la vie, les pensions aux vieillards, les dots aux jeunes filles, les pensions aux victimes d'accidents et les caisses de retraites. Ce sera dans les steppes de la moralité qu'on trouvera la dernière étape, dans ce voyage de l'exposition du ministère de l'intérieur.

Terminons en disant que cette exposition rendra justice à de louables efforts, à de généreuses initiatives, les signalera à la reconnaissance publique et les proposera comme d'utiles exemples dont l'imitation développerait partout la bonne harmonie entre tous ceux qui coopèrent aux mêmes travaux.

(Assemblée nationale.)

## L'INCIDENT DE GRENOBLE.

Nous ne voulions pas parler du fâcheux incident de Grenoble, tant nous trouvons déplorable le moindre tiraillement pouvant survenir entre la haute magistrature et le ministère de la justice.

Mais le bruit qui semble se faire autour de cet incident nous force à le faire connaître à nos lecteurs.

M. de Prandières, procureur général à Grenoble, a été révoqué par M. Dufaure. La cour de Grenoble, en corps, a porté à M. de Prandières l'expression de ses regrets, et, de plus, ce procureur général révoqué a écrit à M. Dufaure une lettre assez violente, dans laquelle il reproche au nouveau ministre de la justice de l'avoir frappé injustement, alors qu'il a accompli largement et sans tourner la tête, tous ses devoirs de magistrat et de conservateur.

Voici cette lettre :

« Grenoble, 24 janvier 1878.

» Monsieur le garde des sceaux,

» Un décret rendu sur votre proposition me remplace dans les fonctions de procureur général près la cour d'appel de Grenoble.

» Ces fonctions, qui me sont enlevées aujourd'hui, vous les avez imposées vous-

même à mon acceptation, le 4 avril 1876, en faisant appel à mon dévouement.

» En prenant alors possession de mon siège, j'avais annoncé hautement que je demeurais prêt à affronter dans l'avenir, comme je l'avais fait dans le passé, toutes les compromissions pouvant résulter du devoir accompli.

» Je crois avoir tenu ma parole; la disgrâce qui m'atteint l'atteste suffisamment.

» Le gouvernement auquel a succédé celui que vous présidez m'avait trouvé et laissé au poste où vous m'aviez appelé; j'ai donc le droit de dire que je suis demeuré tel que vous m'aviez connu, libre de toute autre attache que celle de mes obligations de magistrat.

» Certes, je n'ai eu ni entraînement ni illusion au sujet des événements politiques de ces derniers temps et de leurs résultats probables; mais j'aurais cru commettre une lâcheté et une trahison en mesurant à ce sentiment intérieur l'étendue du concours que je devais apporter, comme chef du ressort, au maintien de la loi, au respect de la magistrature et à la conservation de la discipline judiciaire.

» Je ne suis ni le seul ni le plus à plaindre, si une telle ligne de conduite n'a pas suffi pour protéger une carrière de vingt-sept années, à laquelle les épreuves de toute nature n'avaient pas manqué.

» Frappé déjà en septembre 1870, c'est par vous que j'avais été, dès le 5 juin 1871, relevé et réintégré dans les fonctions mêmes dont j'avais été dépossédé.

» C'est par vous que je suis aujourd'hui, à l'âge de cinquante-sept ans, rayé des cadres de la magistrature, à laquelle j'avais consacré ma vie.

» Je n'ignorais pas que j'étais ici menacé par les implacables rancunes de ceux que j'avais reçu ordre de poursuivre, et qui ont été condamnés en vertu d'une loi qui porte votre nom; mais j'hésitais à croire que ce nom respecté pût être associé à de telles représailles des condamnés contre les magistrats, et que l'amnistie réclamée par les premiers dût comporter la destitution préalable des seconds.

» Il a dû vous en coûter, monsieur le garde des sceaux, d'être contraint, dans ces conditions, de sacrifier l'un des plus anciens procureurs généraux, sans même l'avoir entendu.

» Ce dernier croit du moins pouvoir le supposer, sans manquer de déférence envers l'homme d'Etat éminent qui proclamait naguère la nécessité des mesures d'apaisement et de conciliation.

» Veuillez agréer, monsieur le garde des sceaux, l'hommage de mon profond respect.

» MAURICE DE PRANDIÈRES,

» Ancien procureur général à Grenoble et à Chambéry.

A l'occasion du budget de la justice, qui vient en discussion aujourd'hui, M. Madier de Montjau doit adresser une question au ministre de la justice, au sujet de la manifestation de la cour de Grenoble, allant porter ses compliments de condoléance à M. de Prandières. M. Dufaure, prévenu, a accepté de répondre.

Ajoutons, en terminant, que les revirements subits de la politique exercent leur triste influence sur des situations qui par leur nature devraient être à l'abri des commotions et des crises ministérielles.

L'armée et la magistrature devraient toujours rester dans leur sphère indépendante et n'avoir rien à craindre des agitations gouvernementales.

Mais pour obéir à cet insatiable appétit de places et des fonctions publiques qui a toujours distingué la gent républicaine, M. Dufaure a dû lui sacrifier quelques holocaustes parmi lesquels figure l'honorable procureur général près la cour de Grenoble.

Aujourd'hui même M. Dufaure, qui est un véritable caractère et dont la volonté est entière, dira à la Chambre les motifs de cette révocation et obtiendra sans nul doute un satisfecit de la majorité républicaine.

(Assemblée nationale.)

## QUESTION D'ORIENT.

Les *Tablettes d'un Spectateur* ont reçu de leur correspondant de Londres les importantes communications suivantes :

« Le cabinet de Berlin exerce une pression sur les cours de Vienne et de Saint-Péters-

bourg, afin qu'il n'y ait pas de congrès et que chaque puissance signataire du traité de Paris soit séparément consultée.

» On commencerait par la France, ensuite on demanderait la sanction de l'Italie; l'Autriche et l'Allemagne viendraient ensuite; et ces sanctions individuelles seraient soumises en bloc à l'Angleterre qui serait invitée à signer son adhésion moyennant la cession de Candie et de l'Égypte.

» L'Autriche aurait la Bosnie et l'Herzégovine; l'Allemagne s'assurerait le trône de la Bulgarie pour le second fils du prince impérial d'Allemagne qui, étant mineur, aurait pour régent une des créatures du prince de Bismark.

» La Serbie deviendrait un royaume dont l'existence serait chancelante, car l'Allemagne insiste pour que la principauté soit ultérieurement divisée entre la Roumanie, l'Autriche et la nouvelle principauté bulgare qui s'étendrait jusqu'à Salonique.

» Et dans quelque temps le czar viendrait aisément, à travers la Bessarabie et la Dobroudja, s'emparer de Constantinople; l'Italie aurait une bonne partie de l'Albanie et de la Thessalie; la Grèce aurait l'Épire et la Macédoine, et le Monténégro serait agrandi du côté du lac Scutari.

» Telle est la vérité sur la participation actuelle de l'Allemagne aux négociations, et c'est parce que l'Autriche hésite à accepter ce programme que le prince Gortschakoff accumule les délais. Il y a donc une entente très-réelle pour se débarrasser de l'Angleterre en lui abandonnant la Crète et l'Égypte.

» Si la Grande-Bretagne déjoue ces projets, ce sera au détriment des Indes, car l'émir de Caboul se rapproche du sultan et vient de lui rendre l'hommage (instamment refusé jusqu'à ce jour) dû au padischah.

M. Layard a perdu son influence à Constantinople par suite du retrait de la flotte des Dardanelles. Malgré les bienfaits exercés par M<sup>re</sup> Layard, la population de Constantinople a jeté des pierres aux carreaux de l'hôtel de l'ambassade britannique. M. Layard ne sort plus que sous bonne escorte.

## AUTRICHE ET TURQUIE.

Les conditions de paix imposées par la Russie ont causé à Vienne une immense émotion. Les Autrichiens sont loin de voir l'avenir en rose et découvrent à l'horizon politique d'affreux points noirs.

Nous reproduisons ici les réflexions qu'inspirent à la presse austro-hongroise les exigences de la Russie; malgré l'optimisme factice de la presse anglaise, l'espoir de la paix semble s'éloigner, de même que le feu follet devance le paysan crédule jusqu'à ce qu'il soit tombé dans la mare voisine.

Voici ce que disent les principaux organes de la presse viennoise :

Le *Fremdenblatt*, par suite d'informations assez peu rassurantes qui lui parviennent au sujet du contenu probable des préliminaires de la paix, se montre passablement pessimiste en ce qui concerne la conclusion définitive du traité de paix. Cependant ce journal « ne désespère pas encore entièrement » d'une solution pacifique des complications actuelles. Il lui reste « une dernière lueur d'espoir » — lueur bien faible, il est vrai — « peut-être ne s'agirait-il cette fois encore que d'un épisode alarmant qui demain déjà pourrait aboutir à un arrangement? »

Quoi qu'il en soit, que les préliminaires de la paix soient acceptés ou que l'Angleterre descende dans la lice et se range du côté de la Turquie, le moment est arrivé où la question orientale doit cesser d'être une affaire purement russo-turque. « La situation, ainsi continue le *Fremdenblatt*, est trop peu éclaircie encore, pour que, aujourd'hui déjà, nous puissions prendre le parti de l'une ou de l'autre des puissances. Mais si ce qu'on nous mande est vrai, si les conditions de paix posées par la Russie sont effectivement si dures qu'elles enlèveraient à la Turquie les moyens d'exister, de rester un Etat viable, fût-ce même avec des frontières considérablement rétrécies, si cela était, disons-nous, le devoir des puissances européennes serait de faire remarquer amicalement au cabinet de Saint-Pétersbourg « qu'une Turquie qui ne vivrait plus qu'à la merci d'un de ses voisins ne saurait jamais être considérée comme une solution de la

question d'Orient conforme aux intérêts européens. »

Or, une Turquie dépendant de la bonne volonté de la Russie — il serait inutile de s'appesantir sur ce point — ne répond ni aux intérêts de l'Europe ni à ceux de l'Autriche-Hongrie.

Puissent tous ceux qui auront à dire ces jours un mot décisif ne pas oublier un seul instant cette incontestable vérité !

Constantinople, encore moins que Bucharest et Belgrade, ne saurait devenir la résidence d'un vassal russe !

La *Presse* n'est pas non plus sans craintes, en ce qui concerne les prochaines éventualités. Les frottements d'intérêts, qu'on a cherché à éviter autant que possible durant la guerre, se font vivement ressentir aujourd'hui, et les diplomates devront déployer une bien grande habileté pour empêcher que de ces frottements il ne résulte des collisions.

La *Nouvelle Presse libre* considère aussi la situation comme fort grave. La Russie se verrait en face d'une nouvelle situation créée par sa présomption et son mépris de tous les égards dus au reste de l'Europe.

Le *Tages-Press* dit : « La guerre russo-turque se termine par la mort de la Turquie. Une guerre russo-anglaise ou une guerre de l'Europe contre la Russie ne sont guère probables, vu que l'Angleterre, que l'Europe, l'une et l'autre, semble-t-il, ont également cessé de vivre ! »

La *Gazette allemande*, faisant allusion aux prétendus préliminaires de la paix, s'exprime ainsi : « Le memorandum de Berlin est exécuté; on a fait honneur à la signature du prince-chancelier allemand. Les rêves les plus audacieux de trois générations russes se sont réalisés; ce que Alexandre 1<sup>er</sup> et Nicolas osaient à peine penser est aujourd'hui une vérité. »

Le *Tagblatt* dit : « Jusqu'à présent le « stop » s'est adressé aux aspirations qui tendaient à contrecarrer la politique de la Russie; il serait grandement temps, nous semble-t-il, de crier aussi « stop » à la politique russe.

Les appréciations de la *Morgenpost* témoignent d'un grand scepticisme à l'endroit de l'établissement et de la durée de la paix éventuelle. L'empire des czars, avec sa « modération », ne se préparerait que des triomphes pour l'avenir. La Russie ne détruirait pas la Turquie, pour ne pas être obligée de la partager avec quelqu'un; elle dévorerait feuille par feuille, mais seule, l'artichaut oriental.

## Etranger.

DEPÊCHES DE MADRID.

Voici les dernières dépêches sur les fêtes qui ont suivi le mariage d'Alphonse XII, roi d'Espagne :

Madrid, 27 janvier, 4 h., soir.

Le roi a visité hier soir les splendides illuminations qui ornaient tous les quartiers de la capitale.

Confondu avec le peuple, il a été l'objet de l'ovation la plus spontanée et la plus enthousiaste.

Des milliers de personnes stationnent constamment dans les endroits qu'il doit traverser, pour l'acclamer avec une véritable frénésie.

Le comte et la comtesse de Paris et la famille du duc de Montpensier se rendront demain à l'Escorial. Ils reviendront plus tard en France.

Ce soir a eu lieu, au Palais-Royal, un banquet de 120 couverts en l'honneur des ambassadeurs, qui sera suivi d'une grande réception.

Madrid, 27 janvier, 8 h., soir.

Toute la garnison de Madrid, environ 30,000 hommes, a pris part à la revue, qui a eu lieu ce matin devant le roi, entouré de tous les officiers généraux espagnols et de tous les représentants des puissances militaires.

Une foule immense assistait à ce spectacle militaire, favorisé par un beau soleil de Tolède.

La tenue des troupes a été excellente et fort remarquable.

A deux heures, des courses de chevaux ont eu lieu, auxquelles assistait toute la haute société madrilène.

En ce moment, il y a grand dîner de gala à la cour. Le dîner sera suivi d'une réception d'adieux.

A dix heures, retraite aux flambeaux par les

fanfares et les musiques, et sérénades sous les fenêtres de la Reine.

Leurs Majestés quittent mardi Madrid pour se rendre au Prado.

Le départ du roi François d'Assise et de la reine Christine est fixé à demain; ils retourneront à Paris.

Le duc et la duchesse de Montpensier, ainsi que leurs enfants, partent également demain pour Saint-Ildephonse.

Le roi recevra demain en audience de congé tous les ambassadeurs extraordinaires.

Madrid, 28 janvier.

La réception qui a suivi le banquet au Palais-Royal a été fort brillante.

La retraite aux flambeaux a été remarquable; le Roi et la Reine y ont assisté sur le balcon qui donne sur la place de l'Armeria.

Aujourd'hui, le Roi a reçu en congé les ambassadeurs extraordinaires, qui quittent tous Madrid ces jours-ci.

Le roi François d'Assise et la reine Christine partent ce soir.

La société madrilène et les étrangers de distinction qui restent encore à Madrid assisteront, ce soir, au bal donné par le duc de Bailen, et après-demain à celui que donnera le duc de Fernand-Nunez, bien connu des Parisiens.

## Chronique militaire.

On lit dans la *Patrie* :

« Il n'est pas exact qu'aucune classe de l'armée territoriale doive être convoquée dans le courant de l'année.

» Ce qui est vrai, c'est que le ministère de la guerre s'occupe en ce moment d'organiser l'administration de cette milice et qu'un crédit spécial de 490,000 francs a été demandé dans ce but par le général Borel. »

On croit que notre attaché militaire à Berlin, M. le comte de Sesmaisons, qui vient d'être promu au grade de lieutenant-colonel d'état-major, sera remplacé dans ce poste par un chef d'escadron de la même arme, M. Lemoine.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.

Les créanciers de la Compagnie des chemins de fer de la Vendée ont été invités par le syndic de la faillite à produire leurs titres dans la forme ordinaire. Toute production sera reçue aux bureaux du syndic, 33, rue Saint-André-des-Arts, tous les jours, de 9 heures à 11 heures du matin, et de 2 heures à 4 heures de l'après-midi.

Il résulte de l'avis adressé aux créanciers, que les diverses obligations de la Compagnie seront admises dans les conditions suivantes :

Le prix d'émission des obligations depuis le n° 4 jusqu'au n° 28,576 inclus est fixé à 300 fr., la prime de remboursement est évaluée à 6 fr. 25.

Le prix d'émission des obligations, depuis le n° 28,576 jusqu'au numéro 80,647, et depuis le n° 85,648 jusqu'au n° 88,575, est fixé à 255 fr. et la prime de remboursement à 6 fr. 95.

Pour les obligations du n° 80,648 au n° 85,647 et du n° 88,576 à 119,575, le prix d'émission est fixé à 235 fr., la prime de remboursement à 7 fr. 52.

Enfin, pour les obligations du n° 119,576 au n° 187,575, le prix d'émission est fixé à 237 fr. 50 et la prime de remboursement à 7 fr. 45.

A ces évaluations, il convient d'ajouter 7 fr. pour coupons en souffrance et 3 fr. pour intérêts du 1<sup>er</sup> avril au 22 juin 1877.

Nous compléterons ces renseignements en ajoutant que la Chambre syndicale des agents de change a décidé que les obligations de la Vendée cesseraient d'être officiellement négociables à partir du 24 janvier. Le délai fixé par le syndic de la faillite pour la production des créances, expirant le 29 janvier, la Chambre syndicale des agents de change a dû faire cesser les négociations, de telle sorte que le délai de livraison des derniers titres négociés ne dépassât pas cette date.

Les obligations de la Vendée ne se négocient donc plus que sur le marché en Banque où elles se cotent de 465 à 468 fr.

Les obligataires doivent se hâter de produire leurs titres à la faillite. A ce sujet, nous sommes journellement consultés sur la marche à suivre et les formalités que doivent remplir les obligataires fixés en province.

Il leur suffit d'adresser leurs titres à un avoué de Paris auquel ils enverront un pouvoir spécial, enregistré, l'autorisant à produire la créance, à l'affirmer, à prendre part à toutes les opérations de la faillite, à toucher tous dividendes et à en donner bonne et valable quittance. Ce pouvoir doit être dressé sur une feuille de papier timbré de 60 centimes.

Cette formalité est la seule qu'aient à accomplir les porteurs d'obligations absents de Paris. (Le Rentier.)

#### LE RECENSEMENT DES CHEVAUX.

A l'occasion du recensement annuel des chevaux, juments et mules qui s'effectue en ce moment, dans toute la France, M. le général Borel, ministre de la guerre, vient d'adresser des instructions pressantes aux préfets pour que toutes les infractions à la loi soient strictement relevées cette année. En conséquence, les gardes-champêtres et les agents de police chargés par les maires de faire, dès les premiers jours de ce mois, des tournées pour s'assurer que tous les chevaux, juments, mules et mules ont été exactement déclarés, doivent, en même temps, au fur et à mesure de la découverte des infractions, dresser des procès-verbaux contre tous les propriétaires qui n'auraient pas fait à la mairie, avant le 1<sup>er</sup> janvier, la déclaration obligatoire ou qui auraient fait de fausses déclarations.

Les procès-verbaux transmis aux parquets devront, du reste, à titre de renseignements, indiquer les moyens d'excuse qui pourraient être donnés par les intéressés.

La circulaire ministérielle rappelle aussi les pénalités auxquelles s'exposent les maires qui négligent de remplir les obligations, et notamment celle qui consiste à fournir, dès le 16 janvier 1878, au commandant du bureau de recrutement du ressort, le relevé numérique des chevaux, juments, mules et mules existant dans la commune au 15 du même mois.

Les commandants des bureaux de recrutements devront signaler au ministère, dans un délai de quinze jours, tous les maires qui n'auront pas fourni l'état dont il s'agit après une première réclamation.

#### CHINON.

MM. les docteurs Joubert, Fraimbault, avocats, Pinguet, Cesvet et Libaud, viennent de donner leurs démissions de membres du Conseil municipal de Chinon.

#### POITIERS.

Le gouvernement ayant retiré cette année, eu égard aux frais nécessités par l'Exposition universelle de Paris, la subvention qu'il accorde annuellement aux départements dans lesquels doit avoir lieu un concours, nous croyons savoir, dit le *Journal de la Vienne*, que le concours régional agricole qui devait se tenir à Poitiers, cette année, n'aura pas lieu.

#### TOURS.

Un homme qui a eu ses jours d'illustration vient de s'éteindre à Tours. Woels, Joseph-Bernard, né à Dunkerque en 1783, acquit dès son enfance un très-grand talent sur le piano, qui le fit admettre, à dix-sept ans, au Conservatoire, et nommer à vingt ans pianiste de la reine de Hollande.

Ces remarquables aptitudes musicales attirèrent l'attention de Bertou et de Boieldieu, dont il devint le disciple, l'ami et le collaborateur; commensal de ce dernier, il eut la gloire de travailler aux chefs-d'œuvre de cet illustre compositeur, aux *Deux Nuits*, à la *Dame blanche*.

A une telle école, il ne tarda pas à devenir lui-même un savant maître, et ses œuvres ont mérité l'honneur de figurer comme classiques dans la bibliothèque du Conservatoire.

S'il avait un grand talent, il avait aussi un grand cœur; professeur en vogue, émule de Kaikleronner, recherché par les salons les plus relevés de Paris, il n'oublia dans sa fortune aucun de ses onze frères, nés comme lui dans la pauvreté. Combien de

personnes, à Paris comme à Tours, dont il a ouvert la carrière artistique, peuvent attester le désintéressement de leur professeur ! M. Woels fut un éminent artiste, mais il fut aussi, et surtout, un homme de bien.

(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

#### NANTES.

On lit dans l'*Espérance du peuple* :

« Nous avons annoncé, d'après un journal de Paris, la *Liberté*, que le Tribunal de commerce de Nantes venait de déclarer la faillite de la Société des frères C....., armateurs, attachés au port de Nantes.

« Le déficit est considérable : onze cent mille francs, » ajoute la *Liberté*.

« Il résulte de nos renseignements que la *Liberté* a été mal informée.

« Voici la vérité :

« L'actif (et non le passif) des frères C..... est de onze cent mille francs, mais il provient, en grande partie, de sommes considérables dues par le gouvernement brésilien à un entrepreneur cautionné par ladite Société, et pour le compte duquel de forts armements avaient été faits.

« Le gouvernement brésilien, en ajournant ses paiements, sous des prétextes que nous n'avons point à apprécier, a compromis par ce retard la situation de la Société des frères C....., qui a déposé son bilan, dont le passif est minime, en comparaison de la somme énorme qui lui est due.

« Nous sommes heureux d'avoir à constater que la loyauté proverbiale du commerce de notre place est demeurée intacte. »

#### NIORT.

Deux horribles accidents ont eu lieu à Niort. Chose singulière, deux vieilles femmes octogénaires ont été brûlées vives, dans des circonstances presque semblables, et dans des quartiers éloignés l'un de l'autre. Voici ces faits :

Mardi soir, sur les 8 heures 1/2, Paillet, Pierre, chaudronnier, demeurant rue des Trois-Coigneaux, s'absenta de son domicile. Il avait laissé seule, pour un instant seulement, sa belle-mère, âgée de 85 ans, qui gardait le lit depuis 15 jours.

A son retour, il fut étonné de voir la chambre remplie de fumée, à tel point qu'il lui fut impossible d'y pénétrer. Il appela du secours, les voisins s'empressèrent d'accourir et d'éteindre un commencement d'incendie.

D'après les renseignements recueillis, il paraît que cet incendie est dû à l'imprudence de la belle-mère de Paillet; cette femme, voulant éteindre la veilleuse que son gendre avait placée auprès de son lit sur la cheminée, mit le feu aux rideaux. Cette malheureuse a été trouvée étendue sur le plancher de son appartement, asphyxiée et le corps à moitié carbonisé.

Quelques seaux d'eau ont suffi pour éteindre ce commencement d'incendie.

Un accident semblable est arrivé la même nuit. La nommée Marie Largeau, veuve Moine, âgée de 86 ans, demeurant Cour-de-Magné, infirme depuis plus de 20 ans, couchait habituellement dans un fauteuil, ayant une chauffette sous les pieds. Dans la nuit, vers minuit, les voisins furent éveillés par une forte odeur de brûlé. Ils eurent l'idée que le feu était dans le grenier et s'empressèrent d'y monter; mais c'était dans la chambre de la veuve Moine que l'incendie avait éclaté. Ils trouvèrent cette malheureuse à moitié carbonisée. Ses vêtements étaient brûlés ainsi que le fauteuil et la chauffette. On est parvenu promptement à se rendre maître du feu.

#### SALLE DU CIRQUE, A ANGERS

(Quai Royal)

DIRECTION CHAVANNES.

#### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche 3 février, à 1 h. 1/2  
très-précise.

#### 14<sup>e</sup> CONCERT POPULAIRE

Avec le concours de M. HENRI KETTEN.

#### PROGRAMME :

1<sup>o</sup> Ouverture de la *Flûte enchantée*. — Moyart.

2<sup>o</sup> Concerto (en mi bémol), pour le piano, avec accompagnement d'orchestre (op. 73). — Beethoven.

Allegro. — Adagio un poco moto. — Rondo.

Le solo sera joué par H. Ketten.

3<sup>o</sup> a Chacone (redemandée). — A. Du-

rand. — b Sarabande espagnole du XVI<sup>e</sup> siècle. — Massenet.

4<sup>o</sup> Morceaux de piano. — \*\*\*.

Exécutés par H. Ketten.

5<sup>o</sup> Schiller, marsch. — Meyerbeer.

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG.

La salle sera chauffée tous les dimanches.

Il y aura concert tous les dimanches jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1878.

#### Faits divers.

##### PARIS PORT DE MER.

M. le ministre des travaux publics vient de déposer un projet de loi concernant l'amélioration de la Seine de Paris à Rouen. Aux termes de ce projet, le tirant d'eau de la Seine, de Paris à Rouen, serait porté de 1 mètre 60 à 3 mètres. La dépense nécessitée par cette grande entreprise s'éleverait à 32 millions de francs.

En réalisant ce tirant d'eau de 3 mètres, on pourrait compter sur la création d'une navigation par navires à vapeur à mâts mobiles, et le rève de Paris port de mer serait en partie réalisé.

On n'avait point fait sur la Seine de travaux de quelque importance avant 1685, époque de la fameuse machine de Marly. Au dix-neuvième siècle seulement, on songea à améliorer la navigation, et ce ne fut qu'en 1804 que l'on exécuta la première dérivation avec éclusé à Pont-de-l'Arche. De 1813 à 1838 on se borna à l'amélioration des chemins de halage et à quelques dragages importants.

De 1838 à 1853, on construisit les cinq barrages de Bezons, Andrezy, Meulan, la Garenne et Poses, partageant la Seine, entre Paris et Rouen, en six biefs.

Pour arriver au tirant d'eau de 2 mètres, de 1853 à 1868, on exhaussa les retenues de Bezons et Andrezy et on construisit les barrages de Varennes et Martel, ce qui divisa la Seine en huit biefs, entre Paris et Rouen. On obtint le tirant de 2 mètres entre Paris et l'embouchure de l'Oise, et entre Poses et Rouen, mais la partie intermédiaire d'Andrezy à Poses n'avait aux basses eaux qu'un tirant de 1 mètre 15 centimètres à 1 mètre 20.

Pour passer au tirant d'eau de 3 mètres sur tout le parcours de la Seine, il va falloir construire une série d'ouvrages neufs et d'ouvrages complémentaires, évalués à la somme de 32 millions.

La Seine possédera donc les biefs suivants :

De Paris à Rouen, biefs de Suresnes, de Bougival, d'Andrezy, de Meulan, de Saint-Martin, de Villez, de la Garenne, d'Audi, de Pons, de Marlet et de Rouen.

Les ingénieurs sont persuadés qu'avec un tirant d'eau de 3 mètres, le tonnage moyen de la Seine, qui était de 796,800 tonnes kilom. l'an dernier, s'éleverait à 1,250,000 tonnes.

Un bel héritage. — Une habitante d'une petite commune des environs de Lyon, à Irigny, M<sup>me</sup> Duhord, qui vient de mourir, a légué à cette commune toute sa fortune, qui s'élevait à environ 3 millions.

La commune d'Irigny devra consacrer ce legs à la construction de maisons d'école et d'un asile pour les vieillards des deux sexes. Elle devra en outre installer un médecin et un pharmacien, dont les secours seront absolument gratuits, pour toutes les personnes nées à Irigny ou y demeurant depuis dix ans.

Un canon monstre. — Le canon de 100 tonnes fabriqué en 1876 à Elswick par sir William Armstrong pour le compte du gouvernement italien, et qui a été essayé l'année dernière à la Spezzia, est sur le point de retourner en Angleterre afin d'y subir quelques modifications. Le calibre de cette énorme pièce sera porté de 43.18 centimètres à 44.9, et le poids du projectile sera augmenté de 208 à 1,034 kilogrammes.

Une lettre de Marseille nous donne d'intéressants détails sur la représentation d'adieux de Faure au Grand-Théâtre de cette ville.

L'excellent chanteur à tenu à faire ses adieux au public marseillais dans le rôle d'Hamlet, son plus grand triomphe. La salle était pleine jusqu'aux combles. Cette représentation a été une des plus émouvantes et des plus brillantes en même temps. Jamais le public n'avait été si enthousiaste même à l'égard des meilleurs artistes qui avaient visité Marseille avant M. Faure.

Le célèbre baryton a été l'objet d'une longue suite d'ovations. Au troisième tableau, M. Solié lui a offert une superbe palme, saluée par une triple salve d'applaudissements, puis les abonnés d'une loge d'avant-scène lui ont remis un magnifique écrin contenant une riche couronne en argent, figurant deux branches de laurier attachées ensemble par des rubans d'or soutenant un médaillon sur lequel était gravée cette inscription : *Hommage à l'éminent Faure, Marseille, 1878*, et au-dessous, sur les rubans, ses deux initiales.

Après la pièce, Faure a chanté le *Noël*, d'Adam, qui lui a valu une ovation triomphale et quatre rappels successifs. Couvert de fleurs et de Lauriers, il a encore reçu une immense couronne d'or de deux mètres 50 cent., qui lui a été offerte au nom de la colonie italienne de Marseille.

M. Leroy, le ténor léger, a clôturé cette soirée en remettant à M. Faure, au nom de ses camarades, une splendide palme d'or, comme témoignage d'admiration. Deux couronnes, les dernières, sont alors descendues du cintre, soutenues par deux colombes.

Cette soirée comptera parmi les plus beaux souvenirs du Grand-Théâtre, et M. Faure ne l'oubliera pas de longtemps.

Pour les articles non signés : P. GODRT.

#### On lit dans le *Petit Journal* :

On se demande souvent comment les pauvres cochers peuvent supporter impunément de jour et de nuit toutes les intempéries des saisons : la pluie, la neige, le froid et le vent. On serait tenté de croire qu'il leur faut une constitution spéciale les mettant à l'abri de tous ces accidents. Il n'en est rien, et c'est au contraire dans cette profession que l'on rencontre le plus de bronchites, de rhumes et de catarrhes ou autres affections des bronches et des poumons. Il suffit pour s'en convaincre de passer quelques heures dans la pharmacie Guyot, qui s'est fait une spécialité de la fabrication des capsules de goudron. Il est curieux d'observer la quantité de voitures qui s'arrêtent à vide devant cette pharmacie et dont les cochers vont chercher le remède qui doit leur être si utile.

C'est qu'en effet les *Capsules de Goudron de Guyot* remplacent avantageusement toutes les espèces de tisanes, pâtes ou potions impossibles à prendre pour ceux qui ne disposent pas de leur temps. Un autre avantage de cette médication, et qui a bien son importance, c'est la modicité de son prix. Si l'on considère que chaque flacon de 2 fr. 50 contient 60 capsules, et que la dose ordinaire est de deux capsules par repas, on reconnaît que le prix du traitement est de dix centimes par jour. Il est évident que la question de prix n'a pas contribué moins que l'efficacité du produit à rendre populaire l'emploi des capsules de goudron.

Dépôt à Saumur, pharmacies Besson, Perdrigault, et dans la plupart des pharmacies. (9)

Samedi dernier, il a été perdu, dans Saumur ou dans les environs, un PARDESSUS presque noir dans lequel se trouvent deux livres d'affaires portant le nom de *Simonneau*, de Bourgueil.

La personne qui l'aura trouvé est priée de le rapporter au bureau du journal. Il y aura récompense de 50 francs.

#### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 4 février 1878.

Avec le concours de M<sup>lles</sup> ROSELLI, BERTHE DELAS et MICHELLI, premières danseuses.

A la demande générale

Une troisième et dernière représentation de

#### LES CLOCHEURS

#### DE CORNEVILLE

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Clairville et Charles Gabet, musique de Robert PLANQUETTE.

Au 2<sup>e</sup> tableau,

PAS de TROIS, avec variations, dansé par M<sup>lles</sup> ROSELLI, Berthe DELAS et MICHELLI.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

... par Gaston Escudier. Chacun de ces volumes, grand in-8°, est imprimé avec luxe sur papier vélin et contient de belles et nombreuses gravures. Élegante reliure avec fers spéciaux et tranches dorées. — Nous devons signaler aussi les deux nouvelles PRIMES, avec supplément de prix, lesquelles se composent des *Œuvres illustrées de H. de Balzac* (8 volumes grand in-4°, contenant 1,000 gravures) et des *Œuvres illustrées de George Sand* (9 volumes grand in-4°, contenant 680 gravures d'après Tony Johannot et Maurice Sand). — Nous n'avons pas besoin d'insister, du reste, puisque l'administration de l'*Univers Illustré* envoie un numéro spécimen, contenant les détails relatifs à ces quatre primes, à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

**Rhumes et Maladies de Poitrine.**  
**SIROP**  
 ANTIPHLOGISTIQUE  
 DE  
**BRIANT**  
 Pharmacie BRIANT, 150, rue de Rivoli, PARIS

Depuis plus de cinquante années, le **SIROP de BRIANT** est recommandé par les Médecins dans les maladies de l'appareil respiratoire : **Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Gripes,** etc.

C'est le plus actif, le plus agréable et le meilleur marché des médicaments pectoraux. Pour éviter les imitations et les contrefaçons, inefficaces ou nuisibles, exiger l'instruction en neuf langues et la signature très-lisible de l'inventeur :

Depôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

Dans le traitement des rhumes, gripes, bronchites, etc. Les médecins recommandent spécialement le **sirop** et la **Pâte de Pierre Lamouroux**.  
 Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**  
 Service d'hiver, 22 octobre 1877.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 15 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 — soir.
4 — 10 —	7 — 15 —	7 — 39 —	11 — 20 —
6 — 15 —	4 — 30 —	11 — 20 —	

Tous ces trains sont omnibus.  
 P. GODET, propriétaire-gérant.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les belles primes que l'*Univers Illustré* offre en ce moment à ses abonnés d'un an. Les PRIMES GRATUITES, qui obtiennent un succès considérable, laissent le choix entre les *Merveilles de la nuit de Noël*, par Émile Souvestre, et les *Saltimbanques*.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 JANVIER 1878.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	73	30	40	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	635		5	Canal de Suez	768	75	3
4 1/2 %	104		30	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	666	25	1	25	545		5
5 %	110	30	30	Crédit Mobilier	162	30		2	50		
Obligations du Trésor, t. payé.	491	85	1	25	5			Société autrichienne.	357	50	7
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240		3								
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	509		1					<b>OBLIGATIONS.</b>			
1865, 4 %	527	50	7					Orléans	342	50	
1869, 3 %	399							Paris-Lyon-Méditerranée	337	50	
1871, 3 %	377	25	23					Est	334		
1875, 4 %	505							Nord	345		
1876, 4 %	494	25						Ouest	334	50	
Banque de France	3200							Midi	334		
Comptoir d'escompte	716	75						Charentes	350		
Crédit agricole, 300 f. p.	340		15					Vendée	350		
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360							Canal de Suez	545		

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
**GARE DE SAUMUR**  
 (Service d'hiver, 24 décembre)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
 9 — 45 — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.  
 6 — 1 — — — omnibus-mixte.  
 1 — 25 — — — soir, omnibus-mixte.  
 4 — 10 — — — express.  
 7 — 15 — — — omnibus.  
 10 — 37 — — — (s'arrête à Angers) express-poste.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.  
 8 — 21 — — — omnibus.  
 9 — 40 — — — express.  
 12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte.  
 4 — 44 — — — omnibus-mixte.  
 10 — 28 — — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
 A L'AMIABLE.

1<sup>o</sup> BELLE MAISON, à Saumur, quartier de Nantilly, place et rue du Presbytère, remise, écurie, deux jardins, gaz et eau de la ville, caves.  
 2<sup>o</sup> TRÈS-GRANDE CAVE dans le roc, avec entrée sur la place.  
 3<sup>o</sup> AUTRE MAISON, place du Presbytère, caves, jardin.  
 4<sup>o</sup> TRÈS-JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, à la Croix-Cassée, près Saumur; 47 ares de jardin; maison de jardinier.  
 Entrée en jouissance de suite.  
 Toutes facilités de paiement.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (58)

Etude de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

**VENTE DE MEUBLES**

Le dimanche 3 février 1878, à midi, au bourg de Fontevrault, il sera, par M<sup>e</sup> Roulleau, notaire à Fontevrault, procédé à la vente publique aux enchères de divers mobiliers, appartenant à la mineure Augustine-Antonie-Victorine Villanova, domiciliée à Fontevrault.

Il sera vendu :

Une commode en acajou avec dessus de marbre, une armoire à glace, aussi en acajou, un secrétaire, deux tables, une glace, deux lampes, une pendule, coquillages, canapé, huit chaises, fauteuil, draps et serviettes.  
 On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Commune de Grézillé.

**UN AN DE CRÉDIT**  
**VENTE PAR ABONNEMENT**

Horlogerie, bijouterie en tous genres, couverts Ruoltz, montres, chaînes, or et argent, etc., etc., à 1 franc par semaine ou 5 francs par mois, à la volonté du client. Les objets sont livrés à moitié paiement. Tous les articles d'horlogerie sont garantis 2 ans sur facture. — Adressez francs 5 fr. pour versement du premier mois à M. SANGLARD, bijoutier, 14, rue Rambuteau, Paris, et vous recevrez de suite, pour faire le choix des articles, le catalogue prix courant illustré.

**AVIS.**

M. Victor DELAVAU demande, pour sa maison de campagne de La Mouche, commune de Cizay, un domestique marié, connaissant un peu de jardinage et la culture de la vigne.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1873; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-chausses, et ne fatiguent point les hanches. — M<sup>me</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

**PRIX MODÉRÉS.**

Etude de M<sup>e</sup> JOLLY, notaire au Puy-Notre-Dame.

**VENTE MOBILIÈRE**  
 APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 10 février 1878, à midi, et dimanches suivants, s'il y a lieu, M<sup>e</sup> Jolly, notaire au Puy-Notre-Dame, procédera, dans une maison située au bourg du Vaudelnay-Rillé, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant des successions des époux Gallard-Morneau, en leur vivant aubergistes audit lieu, où ils sont décédés.

On vendra :

Batterie de cuisine, vaisselle, tables, tabourets, draps, serviettes, lits garnis, un billard, chaises, armoire, buffet, vins en cercles et en bouteilles, liqueurs, barriques vides, cheval, charrettes, 3500 kilogrammes de foin, un petit magasin d'épicerie et de poterie, et autres bons objets.  
 On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**ADJUDICATION**  
**DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Grézillé prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Grézillé, le dimanche 3 février 1878, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1<sup>o</sup> 1376 mètres courants de terrassements..... 957 f. 40  
 2<sup>o</sup> 1376 mètres courants d'empièvements..... 4,334 20  
 3<sup>o</sup> Ouvrages d'art (l'aqueduc)..... 167 33  
 Total..... 5,458 f. 93

Les devis et cahiers des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Gennes et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**M. RIELLANT**  
 ET SA FILLE  
 Chirurgien et Mécanicien  
 Dentiste.

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur, Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**  
 Paraissant tous les samedis  
 AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES  
 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.  
 Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Saumur, imprimerie P. GODET.

**VÉSICATOIRE ET PAPIER**  
**D'ALBESPEYRES**

Les SEULS EMPLOYÉS dans les HOPITAUX MILITAIRES

Le VÉSICATOIRE D'ALBESPEYRES produit la vésication en 8 ou 10 heures, son action est prompte et sûre. Le véritable vésicatoire d'Albespeyres porte, sur son côté vert, la signature d'ALBESPEYRES.

Le PAPIER D'ALBESPEYRES est recommandé depuis 60 ans par les sommités médicales, comme étant la meilleure préparation pour panser les vésicatoires, qui rendent de si utiles services dans les maladies chroniques des enfants et des vieillards. Chaque boîte de papier est enveloppée dans un prospectus commençant par ces mots : PAPIER ÉMIPASTIQUE D'ALBESPEYRES.

**ANTI-ASTHMATIQUES**  
 De B<sup>is</sup> BARRAL

Le Papier et les Cigares Anti-Asthmatiques de B<sup>is</sup> BARRAL sont recommandés par les Médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire, ainsi que l'Oppression qui accompagne la plupart des maladies des voies respiratoires.

**LES CAPSULES DE RAQUIN**  
 Approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris GUÉRISSENT SANS FATIGUER L'ESTOMAC

Les CAPSULES au COPAHU de RAQUIN guérissent les maladies secrètes.

Les CAPSULES à la TÉRÉBENTHINE de RAQUIN guérissent les catarrhes pulmonaire, intestinal, vésical.

Les CAPSULES au GOUDRON de RAQUIN guérissent les rhumes, les bronchites et les laryngites chroniques; même dans la Phléisie pulmonaire, ces Capsules constituent un palliatif d'une utilité incontestable.

Les vraies Capsules de Raquin, sont vendues dans un flacon portant, sur son enveloppe extérieure, l'étiquette ci-contre :

EST IMITATION OU CONTREFAÇON  
 TOUT FLACON QUI NE PORTE PAS LA SIGNATURE

Dépôt à Paris : 80, Faub. Saint-Denis, PHARMACIE D'ALBESPEYRES.  
 Dépôt dans les principales Pharmacies de France, où l'on trouve le Catalogue Journalier.

**A VENDRE**  
 A L'AMIABLE.

Pour entrer en jouissance de suite,  
**Le MOULIN GEORGET**  
 Situé sur les Châteaux, à Saumur.  
 Beaux logements et jardin.

Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire.  
 S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUAS, notaire à Saumur.

**DÉPOT**  
**DES FORGES DU BERRY**  
 SPÉCIALITÉ  
**DE FILS GALVANISÉS**  
 Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, prévient le public que, dépositaire des forges du Berry, il cotera le fil de fer galvanisé comme suit :

N<sup>o</sup> 16..... 60 fr. les cent kil.

**LA VELOUTINE**  
 EST UNE  
 Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
 Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
 PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix.